



Fun Cup – Annexe “Top Gun”

Règlement Sportif 2025 – Draft 2

Art. 1 – Application

L'annexe « Top Gun » fait partie intégrante des règlements sportifs de l'European Fun Cup, de la Fun Cup BeNeLux et annexes. Cette annexe sera de stricte application pour toute la durée des épreuves du calendrier officiel publié par le promoteur des championnats.

Il n'y a pas de dérogation possible, même si une interprétation des règlements pourrait être douteuse c'est l'application de l'annexe « Top Gun » qui sera prioritaire.

Le groupe de travail se réserve le droit dans des cas exceptionnels de revoir ou modifier la liste des pilotes reprise dans les règlements.

L'annexe Top Gun est d'application uniquement pour les voitures/équipages participant aux divers championnats de L'European Fun Cup, il n'y aura pas d'attribution de point pour les voitures/équipages qui ne respectent pas cette annexe.

Art. 2 – Définition d'un « Top Gun »

Un pilote « Top Gun » est un pilote roulant ou non, ou ayant roulé en Fun Cup et qui par son pilotage est considéré par un groupe de travail neutre comme un pilote « Au Top ».

La première liste des pilotes « Top Gun » a été publiée le 19 octobre 2018 pour la saison 2019.

Pour le 1^{er} décembre de chaque année, une nouvelle liste sera publiée pour la saison suivante et ainsi de suite pour les saisons à venir.

Une nouvelle liste est éditée au 1^{er} décembre 2024.

Un pilote n'ayant pas participé à la saison écoulée de la Fun Cup « Mono » est dans l'obligation avant son engagement sur une voiture de faire la demande de son statut pilote auprès du Groupe de travail « Top Gun ». Celui-ci répondra dans les plus brefs délais au pilote concerné.

Le pilote devra faire la demande via l'adresse mail sport@m3events.be, aucune autre adresse mail ne sera prise en compte pour cette demande.

Dès qu'un pilote rentre dans la liste « Top Gun » il y est pour la saison en cours. Le groupe de travail aura le droit de mettre un nouveau pilote (Nouvelle demande) sous observation lors d'une course avant de prendre sa décision finale quant à son statut pilote.

Est d'office classé le pilote qui est considéré par la FIA comme pilote « Platinum » ou « Gold ». La liste est disponible via <https://driverscategorisation.fia.com/public/drivers>

A chaque fin de saison sportive, le groupe de travail analysera la liste des pilotes « Top Gun » afin de voir si un pilote se trouvant dans la liste doit y rester ou pourra y sortir.

Art. 3 – Groupe de travail « Top Gun »

Le groupe de travail est composé de 3 personnes ayant l'expérience de la compétition automobile et de la Fun Cup. Il se réunira régulièrement afin de répondre aux demandes et sollicitations des teams et pilotes désirant connaître leur statut pilote.

Un rapporteur sera mis à la disposition du groupe de travail par le promoteur de la Fun Cup. Ce rapporteur n'aura pas de droit de vote au sein du groupe de travail.

Le groupe de travail est secret et ses décisions sont sans appel, les membres de ce groupe ne seront jamais divulgués et ils devront respecter les règles de confidentialité.

Seul le rapporteur de ce groupe de travail sera connu de tous, il sera le lien entre le promoteur, les instances sportives, les teams et les pilotes.

L'adresse mail du rapporteur est v.bouchat@m3events.be

Pour la saison 2025 le rapporteur du groupe de travail est Vanessa Bouchat

Art. 4 – Règles « Top Gun » en Mono

Dès qu'un pilote est considéré comme « Top Gun » il devra se soumettre aux règles suivantes :

Pour toutes les épreuves

- a. Un pilote « Top Gun » pourra faire partie de la composition d'un équipage de 2 pilotes.
- b. Deux pilotes « Top Gun » pourront faire partie de la composition d'un équipage de 3, 4, 5 ou 6 pilotes.
- c. Dans tous les cas possibles il ne pourra pas y avoir **plus de deux pilotes** « Top Gun » sur une même voiture.
- d. Lorsque l'équipage est composé d'un « Top Gun » le temps de conduite max de ce pilote sera de huit heures et trente minutes par TG pour les 25 Hours. Ce temps sera comptabilisé du Pit Out au Pit In suivant.
- e. Le non-respect du temps max de conduite sera pénalisé par un Stop & Go du temps de conduite en infraction à la règle. Pour exemple ; si un pilote roule 8h32min11secondes, le voiture aura donc un Stop & Go de 02min et 11 secondes. Si le Stop & Go n'est pas fait avant la fin de la course la pénalité sera convertie en temps/tours + 60 sec (Temps moyen d'un Stop & Go)

Art. 5 – Règles « Top Gun » en Biplace

Il n'y a pas de limitation pour les pilotes « Top Gun » quant à la participation à un équipage d'une voiture Biplace.

Par contre, le temps d'arrêt obligatoire sera majoré de 10 secondes dès le moment où un pilote « Top Gun » prend place au volant de la Biplace.

Un pilote « Top Gun » devra, avant sa montée en piste, se soumettre à ce temps d'arrêt pour chaque relais obligatoire auquel il participe.

Dans le cas contraire, cet arrêt ne sera pas comptabilisé pour la règle des arrêts obligatoires imposé en Biplace.

Art. 6 – Liste des pilotes « Top Gun » au 1er Décembre 2024

DRIVERS TOP GUNS 2025			
TOP GUN			
1	L.Ayari (Fra)	2	K. Balthazar
3	R. Bolle Debal	4	C. Bollen
5	M. Breckpot	6	F. Caprasse
7	K. Caprasse	8	A. Comte (Fra)
9	R. De Angelis (Can)	10	U. De Pauw
11	M. Detry	12	U. De Wilde
13	K. De Wit	14	L. Donniacuo
15	Y. Ehlacher (Fra)	16	M. Farnbacher (Deu)
17	T. Foldesi	18	E. Giltaire (Fra)
19	W. Godefroid	20	G. Guilvert (Fra)
21	R. Gunn (Gbr)	22	S. Kluyskens
23	T. Laurent (Fra)	24	B. Lessennes
25	M. Leburton	26	M. Leenders
27	M. Lismont	28	L. Mazuin
29	G. Mondron	30	E. Muth
31	T. Nouet (Fra)	32	S. Palette (Fra)
33	D. Pittard (Gbr)	34	M. Raspatelli
35	G. Servais	36	M. Soulet
37	M. Sorensen (Dan)	38	L.Taelman
39	T. Van Impe	40	F. Vervisch